



NOTES DE SEANCE DE L'ATELIER SPORT-ETUDES

2 décembre 2009

Chef de projet

BOLOMEY Philippe, Responsable secteur sports, Plan-les-Ouates

Rédactrice

DI GIROLAMO Karine

Présents

DESCHENAUX Jacques, JDX

GUINAND MAITRE Geneviève, Conseillère municipale, Plan-les-Ouates

KURER Philippe, Coordinateur DIP

MAGNIN Xavier, Conseiller municipal, Plan-les-Ouates

SANTIAGO Elena, Association genevoise des sports

SEYDOUX Laurent, Conseiller administratif de Plan-les-Ouates

M. Ciani étant malade, MM. Bolomey et Seydoux animeront conjointement cette séance.

M. Kurer informe que le projet relatif à la réalisation du programme sports-études au sein de l'enseignement public a été présenté la semaine dernière au conseiller en charge du Département du DIP ainsi qu'à celui des sports, respectivement à MM. Beer et Müller. Les conclusions du rapport effectué dans le cadre du mandat de l'IDEAP seront présentées le 14 décembre prochain. Une présentation publique est prévue dans le courant du mois de janvier 2010.

Les discussions relatives au campus ont été entreprises dans la perspective de réaliser un internat en vu du regroupement de sportifs. S'agissant de la localisation, le projet des Cherpines présente une très bonne configuration.

Des synergies sont possibles entre les secteurs public et privé. Cependant aucune réflexion n'a été entreprise avec des structures privées.

Mme Santiago souligne la volonté que les infrastructures soient multisports. Les degrés ciblés sont le cycle d'orientation et le post obligatoire. M. Kurer précise que le choix ne s'est pas étendu au niveau de l'école primaire car l'exigence sportive y est moindre. Il ajoute que le regroupement d'une même équipe dans l'école donne lieu à un gain de temps et d'efficacité au niveau de l'encadrement et donne pour exemple l'équipe de jeunes footballeurs qui suit actuellement des cours au cycle de Queyla

Mme Santiago regrette le manque d'interlocuteurs. Il s'agit en effet d'un programme Sports + Etudes Les jeunes sportifs doivent mener deux carrières parallèlement dont la principale contrainte réside au niveau des échéances relatives aux périodes d'examens finaux. Le calendrier des sélections

chevauchant en grande partie ces dernières. Il s'agirait donc d'envisager des échéances académiques différées en fonction des disciplines sportives.

La Direction générale du post-obligatoire est prête à changer les périodes d'examens. Pour ce faire, il est cependant impératif de trouver le bon interlocuteur. A ce titre, M. Kurer relève que les écoles ont toujours assumé le coût des mesures relatives à l'aménagement des heures pour les sportifs.

M. Magnin demande si le programme sera ouvert également aux apprentis. Par ailleurs, faut-il envisager un campus équipé pour des activités à plein temps. M. Kurer répond que la question concernant les apprentis n'a pas été discutée. Cependant, Swisolympics travaille sur un projet d'entreprises sportives formatrices. S'agissant du campus, M. Kurer répond qu'un tel aménagement n'est pas nécessaire car Genève est un canton ville. Cela dit, cette perspective peut s'envisager. Il s'agira de déterminer les coûts y afférant. Dans l'optique où Genève deviendrait un centre de compétences, elle pourrait attirer des équipes d'élites de toutes catégories.

M. Kurer explique que la contrainte de l'apprentissage est liée à l'organisation des études qui se trouve être moins flexible (apprentis à plein temps en école pas de salaire; apprentis duals). Actuellement, certains clubs proposent aux sportifs de loger auprès de familles d'accueil.

Mme Guinand Maitre relève la nécessité d'avoir un représentant de référence pour le programme sport-étude dans les établissements concernés. Mme Santiago répond qu'un coordinateur des jeunes sera présent à cet effet. Le système scolaire suisse s'avère très compliqué en raison des calendriers spécifiques à chaque discipline sportive selon le niveau, et parallèlement à chaque niveau d'études. A ce titre, elle relève que le modèle français est mieux adapté à cette réalité.

Il est important de valoriser le sport dans les études. Au sein du post-obligatoire, les dispenses sont encore refusées aux talents sportifs. Un travail important doit être accompli s'agissant d'informer les établissements sur les conditions sportives. Et, de souligner la volonté de réussir à faire coïncider l'intérêt pour le sport et pour les études.

M. Kurer indique qu'il faut déterminer le nombre de places ouvertes pour intégrer le programme tout en maintenant un dispositif qui reste crédible. M. Magnin demande combien d'élèves seront concernés. M. Kurer répond que le programme vise les élèves de 12 à 20 ans; des régulations restent à effectuer, notamment concernant la problématique des échéances pour les sports d'été et d'hiver. En effet, la période importante pour les élèves scolarisés dans le public se situe durant les mois de mai-juin.

M. Magnin demande combien de sportifs dispensés actuellement. M. Kurer indique le nombre de 224 élèves potentiels à mettre dans les écoles à proximité.

Mme Santiago souligne que ce projet dépendra du choix de la fédération quant à porter son choix sur Genève comme pôle national. L'entraîneur national doit être également prêt à venir à Genève.

M. Seydoux relève les conditions de développement précaires dont souffre la gymnastique artistique. M. Kurer indique que Genève est un pôle d'excellence pour cette discipline car elle accueille le centre régional avec des salles dédiées. Le problème relève de l'incapacité des salles du centre à pouvoir accueillir les compétitions. Par ailleurs, la gymnastique rythmique ne bénéficie pas

de structures adéquates.

Mme Santiago explique qu'il revient aux fédérations nationales de choisir le pôle de compétences qu'elle subventionne. Le coût de la prise en charge du sportif n'en reste pas moins important pour les parents en raison de l'organisation que cela implique. En conséquences, des jeunes sportifs prometteurs sont contraints d'abandonner leur sport. A Genève, le modèle privilégié pour le suivi du jeune réside dans l'équilibre famille – école - sportif.

M. Kurer indique que le travail sera effectué sur deux pôles : associations sportives et établissements scolaires. La rémunération des entraîneurs semi ou professionnels relève de la volonté des comités. M. Magnin demande qui peut répondre aux besoins de la structure envisagée. M. Kurer répond : les collaborateurs du DIP. Il indique que pour l'heure, aucune ligne budgétaire pour les cinq postes de coordinateur (5 établissements scolaires sont concernés) et celui de Responsable des coordinateurs sport-études cantonal n'a été inscrite. Si la volonté politique évolue dans cette optique, l'opération aura lieu vraisemblablement en 2011. A ce titre, Mme Santiago précise que le moment opportun pour ce faire serait l'introduction du nouvel horaire prévue par la réforme Amos.

M. Seydoux indique que FC Plan-les-Ouates encadre des enfants de 12 à 14 ans entre 12 et 14h. Cette prise en charge permet la pratique de différents sports et par là-même soulage les restaurants scolaires. L'encadrement n'est cependant pas effectué par des bénévoles. Mme Santiago note que la loi permet de prendre une semaine de congé pour des raisons d'utilité publique. M. Kurer explique que la structure envisagée fonctionnera avec la collaboration des mêmes personnes au bénéfice de qualifications tant d'enseignement que de qualifications sportives (ex. cycle de Pinchat).

Il est envisagé que la prestation de "garderie" soit payante au sein des clubs.

M. Magnin demande si le développement d'une infrastructure sport-études privée serait pertinent. M. Kurer répond par la positive, pour les élites en vue de permettre l'adaptation de la quotité d'heures de cours selon l'échéancier des disciplines. Mme Santiago ajoute qu'une école privée permettrait d'obtenir un autre diplôme formation. Ce type de structure doit être envisagée complémentaire à la structure publique. Cependant, cette solution n'est pas pérenne en raison du coût supporté par les familles. M. Seydoux ajoute que les associations sportives doivent, pour leur part, également offrir certaines conditions. M. Bolomey relève que l'avantage de l'école privée réside dans l'intégration du jeune n'ayant pas forcément le niveau sportif requis. M. Magnin précise que la prestation d'écolage est prise en charge par la fondation.

M. Seydoux demande qu'en est-il eu égard à la validation du cursus. Mme Santiago répond qu'il s'agirait de mettre en place un système modulable au sein du post-obligatoire à l'instar de celui proposé à l'université. Pratiqué au sein de L'ECG, ce dernier a démontré que le nombre d'abandons est moindre avec ce type de système. L'idée serait de proposer un système de crédits. La Direction générale de l'enseignement a accueilli favorablement cette solution.

M. Latella indique que l'ISMMS est un programme pouvant être lié au sport-études dans la perspective de créer des classes qui pouvant étudier les sportifs. L'Institut organise également des cours destinés aux professeurs de sport. Par ailleurs, un projet d'extension au CMU 5- 6 est actuellement à l'étude. M. Seydoux demande si l'Institut pourrait s'établir sur le site des Cherpines.

M. Latella propose que M. Seydoux et le Responsable de l'ISMMS prennent contact.

M. Seydoux ajoute que M. Ernesto Bertarelli s'est dit très intéressé par le projet s'agissant des perspectives de formation dans le domaine technologique et de la biomécanique.

S'agissant des suites à donner à la réalisation du programme sport-études, Mme Santiago et M. Kurer indiquent qu'il est envisagé la création d'une sous-commission sport-études dont les membres seont désignés par le Conseil d'Etat. M. Seydoux demande si dès lors, il est pertinent d'intégrer les discussions liées aux sports-études sur le site des Cherpines dans la sous-commission. M. Kurer répond que la commission cantonale du sport va revivre et prendre de l'importance.

En conclusion, M. Seydoux remercient tous les présents et propose que la discussion eu égard à la pertinence du campus ait lieu en présence de toutes les participant de cet atelier.

Fin de séance à 19h30.